

UN MOT

AU SUJET

DE LA TRAITE DES NOIRS.

La société religieuse des Amis, communément appelés Quakers, s'est déjà présentée à la nation française comme partisan d'une abolition complète et immédiate de la traite des noirs. Deux brochures, l'une intitulée *Adresse aux nations de l'Europe sur l'iniquité de la Traite des Noirs*, et l'autre ayant pour titre *Faits explicatifs de la nature de la Traite des Noirs, contenant quelques détails relatifs à la colonie de Sierra-Leone*, ont été publiées à Paris, et répandues dans la capitale ainsi que dans les provinces. Ces ouvrages étaient destinés à plaider la cause des opprimés, et à faire connaître quelques unes des horreurs inséparables d'un trafic de la vie et de la liberté des hommes.

Le caractère coupable de ce commerce est tel, nous sommes tellement touchés de compassion pour les malheureux qui en sont les victimes, tel est même l'intérêt que nous inspirent les auteurs de leurs maux, que nous ne pouvons résister au désir que nous éprouvons, comme hommes et comme frères, d'élever encore la voix, dans l'espoir de hâter

le terme de ces scènes de dévastation et de carnage. Nous déclarons de nouveau que la charité chrétienne et la pitié sont les seuls mobiles de nos efforts, et que nous ne sommes nullement influencés par des motifs politiques ou commerciaux.

Qu'il nous soit permis d'abord d'exprimer la satisfaction que nous avons éprouvée de voir les cours judiciaires de France appliquer à diverses fois les dispositions pénales des lois françaises relatives à la traite des noirs. On assure même qu'à Bordeaux, grâce à la vigilance déployée par les agents du gouvernement, ce commerce coupable a reçu un échec considérable, et une gazette de Sierra-Leone, du printemps dernier, nous apprend qu'une plus grande vigilance a été déployée par le gouvernement français sur la côte d'Afrique.

Mais en même temps que nous nous empressons de reconnaître ces efforts pour la suppression de la traite, nous regrettons d'avoir à déplorer l'existence de faits authentiques d'une nature toute différente. Il paraît, par l'extrait de la correspondance entre le vicomte de Châteaubriand, secrétaire d'état au département des affaires étrangères pour le gouvernement français, et sir Charles Stuart, ambassadeur britannique à Paris, correspondance contenue dans les papiers officiels imprimés par ordre du gouvernement anglais, et mis sous les yeux du parlement pendant la session dernière, que récemment plus de trente navires ont fait voile de Nantes pour cet infâme trafic. *Trente navires* équipés et armés, munis de chaînes et d'instruments de torture, garnis de canon, en un mot, construits et envoyés dans des régions lointaines avec la destination de s'emparer

pas de leurs habitants sans défense, et de les condamner à un éternel esclavage.

Trente navires, appartenants à un pays civilisé, faisant voile, dans le dix-neuvième siècle, de l'un des ports d'une des nations les plus éclairées de la terre, d'une nation qui honore les lettres, qui admire et étudie les sciences, les arts et la philosophie, qui reconnaît publiquement et professe la religion du Christ, et ces navires mettant à la voile, non pour communiquer aux Africains les bienfaits et les jouissances de la civilisation, non pour aller, guidés par l'esprit de Jésus-Christ, cet esprit de miséricorde et de paix, porter aux habitants de l'Afrique la parole du salut et la bonne nouvelle, mais pour porter la terreur et la désolation, pour fomenter la guerre et le carnage, pour souiller les rivages africains de la plus flagrante injustice, et pour condamner des milliers d'innocentes victimes à toutes les horreurs qui accompagnent la redoutable traversée de l'Atlantique. Et qu'on n'aille pas s'imaginer que nous venons d'esquisser un tableau imaginaire des cruautés de la traite des noirs. A l'appui de ce que nous venons de dire, nous allons, en addition aux autres preuves déjà publiées, présenter les deux extraits suivants de deux lettres récemment imprimées en Angleterre.

1° *Extrait d'une lettre écrite de la Guadeloupe.*

« Vous avez ci-incluse une note qui atteste la continuation des cruautés contre les malheureux Africains. Je vous en garantis l'authenticité. Il y a de fortes croisières établies contre les négriers, mais ils

s'en moquent, et arrivent toujours : on pourrait presque dire que les croiseurs les protègent.

» La goëlette la *Louisa*, capitaine Arnaud, est arrivée à l'anse à la Barque, quartier de Sainte-Anne, Guadeloupe, dans les premiers jours du mois d'avril 1824, avec une cargaison de deux cents nègres, restant d'une traite de deux cent soixante et quinze qu'elle avait à bord. Le bâtiment ne pouvant comporter un si grand nombre d'hommes, le surplus a été jeté vivant à la mer par le capitaine, atrocité qui fait frémir la nature. »

2° *Extrait d'une lettre de l'un des agents de la société américaine pour la colonisation de l'Afrique.*

« Le fait suivant est arrivé tout récemment; je vous en fais part, non en raison de sa singularité, car il ne se passe presque pas de mois qu'il n'en arrive quelqu'un de la même nature, mais parceque, celui-là, j'en ai été témoin oculaire, et puis conséquemment en garantir l'authenticité.

» Le roi Boatswain, notre ami le plus zélé et notre plus puissant protecteur (c'est le caractère sous lequel il s'est uniformément présenté jusqu'à ce jour), reçut d'un négrier français une certaine quantité d'articles, qu'il prit à crédit, stipulant d'en payer le prix en jeunes esclaves. Ce chef africain se fait un point d'honneur d'être extrêmement ponctuel dans ses engagements. L'époque du paiement approchait; les esclaves n'étaient point encore arrivés; jetant alors les yeux sur les tribus paisibles qui l'entourent, il s'arrête à la nation des Quiaks, petite tribu agricole et marchande du caractère le plus inoffensif.

Ses guerriers sont habilement distribués autour des différents hameaux. Tout-à-coup, au sein des ombres de la nuit, une attaque simultanée est dirigée contre les habitants endormis, et, dans l'espace d'une heure, la destruction de la tribu entière s'accomplit sans résistance. Les adultes des deux sexes sont massacrés; la flamme dévore les habitations; les enfants en bas âge partagent le sort des auteurs de leurs jours. Les jeunes gens seuls et les jeunes filles sont mis en réserve pour payer le négrier français. »

Lecteur, fixe quelques instants ta pensée sur ce spectacle horrible; considère quelle serait ta position si l'on en usait avec toi comme à l'égard de la paisible tribu des Quiaks; rappelle à ta pensée ce commandement si juste, et qui n'admet point d'exception, que nous tenons de celui que nous devons appeler notre seigneur et notre maître : *Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fit.* Notre intention n'est nullement de blesser ou d'insulter en aucune manière; mais, pénétrés de respect et d'affection pour la nation française, et persuadés qu'un grand nombre de citoyens de cette nation regardent avec la même horreur que nous cet abominable trafic, et que d'autres n'ont besoin, pour partager ces sentiments, que de connaître les barbaries qui accompagnent la traite, nous ferons à cette nation la question suivante : « Les Français laisseront-ils ainsi déshonorer leur caractère national ? Est-il possible de penser qu'un peuple doux et bienveillant, et qui a appris à s'émouvoir aux souffrances de l'humanité, puisse lire de tels actes de barbarie et

d'horreur, et les lire en vain? Nous espérons davantage d'un tel peuple. Comme amis du genre humain, comme amis du peuple français et amis de son gouvernement, nous supplions que des mesures promptes et énergiques soient employées pour la suppression totale d'un commerce qui fait honte aux noms d'homme et de chrétien.

Nous nous réjouissons de voir l'avènement d'un nouveau monarque au trône de France signalé par des lois salutaires et efficaces, donnant son plein effet à la déclaration du feu roi par l'organe de son ministre : *Que la traite serait abolie dans ses possessions partout, et pour toujours.* Nous verrions avec plaisir les membres des deux chambres prêter leur appui à des mesures législatives de ce genre, et, laissant de côté tout esprit de parti et toute affection politique, s'appuyant sur les hommes éclairés et bienveillants de tous les rangs, sans aucune distinction, se présenter courageusement, et d'une résolution unanime, comme les défenseurs de l'Afrique opprimée, et, en cette qualité, y revendiquer les droits inaliénables de ses habitants et l'entière abolition de la traite. Certes un tel acte honorerait la première année du règne de Charles X, contribuerait à la véritable gloire de la France, et servirait ses vrais intérêts beaucoup mieux que ne pourraient le faire les victoires et les triomphes les plus signalés : et n'avons-nous pas grande raison de croire que cet acte serait vu avec approbation par le Père céleste de tous les hommes?

On nous demandera peut-être pourquoi nous plaidons ainsi avec la nation française pour l'abolition de la traite des esclaves, et nous ne nous occupons

plutôt d'abolir l'esclavage même dans les possessions britanniques. Nous l'avouons sans hésiter : cette barrière avilissante élevée entre l'homme et l'homme dans quelques unes des colonies de l'empire britannique est une honte pour notre nation, et nous n'avons pas été des derniers à solliciter, de concert avec d'autres, le gouvernement de notre pays, pour en obtenir l'abolition de l'esclavage, et de même nous nous sommes efforcés avec d'autres d'exciter sur ce lamentable sujet la sympathie de nos compatriotes. Nous voyons avec joie les efforts que font dans cette cause honorable des hommes sages et bienveillants de toutes les classes de ce pays, et nous nourrissons l'espoir consolant que les mesures déjà adoptées par notre législature seront suivies d'autres actes de justice, qui auront pour résultat d'améliorer la condition des esclaves, et de frayer la route à l'abolition définitive de l'esclavage.

Réfléchissant sur la condition présente de ceux d'entre les états de l'Amérique du nord où l'esclavage est maintenu, et sur celle des îles anglaises des Indes occidentales, nous voyons dans quel embarras et dans quelles difficultés affligeantes ce système d'injustice et d'oppression a évidemment entraîné les propriétaires d'esclaves et le gouvernement sous lequel ils vivent, conséquence naturelle et inévitable de la prolongation d'un état de choses fondé sur le crime et la violence; et comme plus cet état de choses se prolongera, plus les difficultés s'accroîtront, nous y voyons une raison de plus pour la France de se hâter, pour son compte, d'opposer une digue à l'augmentation de ce fléau.

Dans une question d'humanité aussi grave, nous

ne faisons aucune acception de peuple ou de gouvernement, conformément à l'esprit de charité chrétienne. Comme enfants d'un même Père céleste, nous reconnaissons tous les hommes pour nos frères; comme tels, notre désir le plus vif est que, soit comme individus, soit comme nation, nous nous aidions par des actes mutuels de bienveillance; que nous resserrions les liens d'amitié et de paix qui unissent heureusement les deux peuples, et prouvions par notre conduite, et par notre vie entière, que nous soupçons après la venue du jour duquel il a été dit : « L'on n'entendra plus parler de violence dans le pays; le ravage et la destruction n'approcheront plus les rivages; un peuple ne lèvera plus le glaive contre un autre peuple, et les nations n'apprendront plus l'art de la destruction. »

Londres, le 4 du premier mois (janvier) 1825.

DE L'IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,

SUCCESSEUR DE CELLOT,

Rue du Colombier, n° 30.